



Résumé de l'article en ligne

Les notions de bien public et de bien commun en éducation des adultes : une introduction

Émilie Tremblay, chercheuse en éducation des adultes
Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)

Tremblay, Émilie (2023). Les notions de bien public et de bien commun en éducation des adultes : une introduction, *Apprendre + Agir*, Édition 2023, Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA). En ligne : <https://icea-apprendreagir.ca/les-notions-de-bien-public-et-de-bien-commun-en-education-des-adultes-une-introduction/>.

Le principal objectif de cet article est d'introduire les notions de bien public et de bien commun. Alors que le monde de l'éducation des adultes est en transformation et en recomposition, nous nous demandons si ces notions peuvent nous permettre d'appréhender ces changements et de (re)penser le rôle et les responsabilités de l'État. En effet, on constate depuis quelques années une augmentation et une diversification des lieux d'éducation, de formation et d'apprentissage des adultes. Par exemple, l'offre de formation en ligne et à distance s'est énormément développée, en particulier dans le secteur privé avec la multiplication des plateformes numériques d'apprentissage. On note également une diversification des approches et des stratégies pédagogiques et andragogiques ainsi que des modalités d'apprentissage.

Le survol des notions de bien public et de bien commun réalisé dans cet article montre qu'elles sont polysémiques. Elles réfèrent autant à des types de ressources qui peuvent être matérielles ou immatérielles, à des visées et à idéaux, à des pratiques ainsi qu'à des modes de gestion et de gouvernance. On peut les penser comme « une sorte de continuum » (Locatelli, 2018).

L'éducation comme bien public implique de reconnaître à l'État et aux pouvoirs publics un rôle central. Elle implique également de valoriser l'intérêt général, c'est-à-dire l'intérêt et le bien-être de toute la collectivité. Or, tous les lieux d'éducation, de formation et d'apprentissage des adultes ne sont pas sous la responsabilité de l'État. La notion de bien commun nous semble pertinente pour prendre en considération tous les secteurs et les lieux d'éducation des adultes, leur complémentarité et leur apport à la société. Elle permet aussi de tenir compte de ce qui émerge des communautés autour de ressources partagées notamment dans une visée de cocréation, de partage, de préservation et de transformation sociale. Le développement de ressources éducatives libres (REL), d'applications et de logiciels libres ou encore la mise sur pied d'espaces et de collectifs d'apprentissage en sont quelques exemples.

Réfléchir et mettre en évidence différentes définitions du bien public, du bien commun et des communs nous amènent également à nous intéresser à la place et au rôle du privé. Lorsqu'il est question du privé, on pense particulièrement au secteur privé des plateformes numériques offrant des cours et des formations en ligne ainsi que des environnements personnalisés d'apprentissage en ligne. Ces acteurs privés contribuent-ils au bien commun ? La présentation de quelques exemples d'initiatives et de partenariats public-privé montre une contribution réelle. Toutefois, cette contribution soulève des questions et des enjeux qu'il conviendrait d'approfondir.

Enfin, on peut rappeler que le rôle de l'État en éducation n'a pas toujours été le même. Un détour par l'histoire montre comment l'État en est venu à jouer un rôle majeur en éducation. Le rôle de l'État a-t-il changé dans le contexte des transformations en cours dans le monde de l'éducation des adultes ? C'est une question qui nous intéresse dans cet article, surtout que le secteur des plateformes numériques d'apprentissage s'est largement développé en dehors du champ d'action de l'État, bien que certains établissements d'enseignement public aient aussi investi le secteur, comme on peut le voir avec les CLOM (MOOC).

Alors que l'éducation des adultes est fondamentale dans la société, qu'elle est un volet important de l'apprentissage tout au long de la vie, comment l'État québécois perçoit-il son rôle ? Il joue un rôle central en ce qui concerne la formation de base. Cependant, il ne semble pas avoir une vision et une compréhension globales du champ de l'éducation des adultes.

Il nous semble important que son champ d'action ne se limite pas à la formation de base et à la formation obligatoire. En même temps, l'État doit également reconnaître et valoriser l'apport de nombreux secteurs et lieux d'éducation des adultes, et la légitimité d'approches éducatives diverses. Dans la perspective du bien commun, il doit aussi favoriser la participation et l'implication des personnes, des citoyennes et des citoyens dans les orientations et les décisions en matière d'éducation, de formation et d'apprentissage des adultes.